

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre, le sept juin, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, VINCENT, LAVERT, M. CHEVALIER

Absente excusée : Emilie GIRAUD

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élue pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 30 mai 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2024-17/ OBJET : Rôle d'affouage pour l'année 2024 des Forêts sectionales

M. le Maire donne lecture au Conseil des Articles L.243-1 à 3 du code forestier et l'invite à arrêter la liste des affouagistes pour l'année 2024, pour les forêts sectionales de la commune.

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle.

Forêt sectionale de CHARRONDIERE et CHARRONDIERE et BELIN

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à cinq affouagistes.

BARGE Elisa	CHARRONDIERE	1 part
BARGE Patrick	CHARRONDIERE	1 part
DUCHASSIN Emmanuel- GAGNON Céline	FORESTAIRE	1 part
THINON Ludovic	CHARRONDIERE	1 part
ROULLET Bruno	CHARRONDIERE	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. ETAY Jean Noël, domicilié 205 Impasse de Chez Poivrier, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale de CHASSENAY-MOULIN-PINLAUD

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à cinq affouagistes.

BARGE Michèle	PINLAUD	1 part
MEUNIER Didier	JOLY JEAN	1 part
JARDIN Jean-Pierre	CHASSENAY	1 part
LACOTE Sandrine	PINLAUD	1 part
DI PIRO LEONE Hélène	PINLAUD	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. MEUNIER Didier, domicilié 77 Chemin de Chassenay, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale de ROYER- CORTAY- GARNAT

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à neuf affouagistes.

DUFOUR Eric- GONCALVES Manuel	LE ROYER	1 part
FORGES Jean Yves	LE ROYER	1 part
LAMURE Patrick	LE ROYER	1 part
MEMBRE Yoan- DE SOUSA Mélissa	LE ROYER	1 part
MURAT René	LE ROYER	1 part
MORNIER Philippe	LE ROYER	1 part
VINCENT Sylvie	LE CORTAY	1 part
DIEPEVEEN Johana	LE CORTAY	1 part
COLLARD Claude	LE CORTAY	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. FORGES Jean Yves, domicilié 41 Chemin des Crouzes, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale de PONT DEMAIN

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à vingt six affouagistes.

ANDRE Madeleine	PONT DEMAIN	1 part
BAILLY Christophe	PONT DEMAIN	1 part
BAILLY Robert	PONT DEMAIN	1 part
CHARRONDIERE Daniel	PONT DEMAIN	1 part
SIMONIN Claude	PONT DEMAIN	1 part
CHARRONDIERE Joseph et Sébastien	PONT DEMAIN	1 part
CHARRONDIERE Martine	PONT DEMAIN	1 part
CHARRONDIERE François	PONT DEMAIN	1 part
DANQUIN Edmond	PONT DEMAIN	1 part
DELORME Jacques	PONT DEMAIN	1 part
DENIS Jérôme	PONT DEMAIN	1 part
DUCHAUSOY Xavier- GRENIER Camille	PONT DEMAIN	1 part
FAVIER Louis	PONT DEMAIN	1 part
FAVIER Bernard	PONT DEMAIN	1 part
FOREST Joseph	PONT DEMAIN	1 part
GIANDOLINI Yohan- PINTO Mafalda	PONT DEMAIN	1 part
TAMI Chrystelle	PONT DEMAIN	1 part
LENE Alain	PONT DEMAIN	1 part
MARTIN Pascal	PONT DEMAIN	1 part
MEMBRE Noël	PONT DEMAIN	1 part
PENELLE Michel	PONT DEMAIN	1 part
POURRET Guillaume	PONT DEMAIN	1 part
PROST Nathalie	PONT DEMAIN	1 part
SAUTEREAU André	PONT DEMAIN	1 part
SHELLEKENS Pieter	PONT DEMAIN	1 part
VIAL Dominique	PONT DEMAIN	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. VIAL Dominique, domicilié 1773 Chemin du Veillot, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale du VAUZET

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à trois affouagistes.

FROBERT Daniel et Joseph	LE VAUZET	1 part
MAGNIN René	LE VAUZET	1 part
MEUNIER Jérôme- CAMPAGNOLA Noémie	LE VAUZET	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. FROBERT Joseph, domicilié 148 Impasse de Chez Brassière, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale du VERGER

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à douze affouagistes.

DECLOITRE Yvonne	LE VERGER	1 part
DUVERGER Angèle	LE VERGER	1 part
GEORJON Pierre Marie	LE VERGER	1 part
LASSAIGNE Jérôme	LE VERGER	1 part
LOPEZ José	LE VERGER	1 part
PASCOLI Béatrice	LE VERGER	1 part
TAILLARDAT Pascal	LE VERGER	1 part
TORNARE Laurent	LE VERGER	1 part
TORNARE Robert	LE VERGER	1 part
TORNARE Murielle	LE VERGER	1 part
PERIS Rosario	LE VERGER	1 part
VOISIN Stéphane	LE VERGER	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. TORNARE Laurent, domicilié 136 Chemin du Verger, ST BONNET DES QUARTS.

Forêt sectionale de TACHON

Le Conseil décide que la partage se fera par chef de famille ayant domicile réel et fixe dans la section avant la promulgation du rôle qui est arrêté à trois affouagistes.

BOFFETY Marie	CHEZ TACHON	1 part
CHEVALIER Jean Paul	CHEZ TACHON	1 part
CHEVALIER Loïc	CHEZ TACHON	1 part

Le Conseil nomme chef de section : M. CHEVALIER Jean Paul, domicilié 134 Chemin de Chez Tachon, ST BONNET DES QUARTS

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance
Elodie LAVERT

Le Maire
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20240607-2024-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024